



## NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2022 – 026	<b>PLAN BLEU</b> <b>MOBILISATION POUR FAIRE FACE À UN CAS DE COVID-19 PARMIS LES RÉSIDENTS AU SEIN DE L'UNITÉ DE VIE « LES LYS » - A1</b>	01.04.2022

À l'attention de l'ensemble des résidents,  
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,  
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),  
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bientraitance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Le jeudi 31 mars 2022, j'ai été informé qu'une habitante de l'Unité de vie « Les Lys » - 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment A de la Résidence DEBROU, a été déclarée positive à la COVID-19. Immédiatement, la résidente a été isolée au sein de son logement. Je vous informe que cette habitante va bien et qu'elle fait l'objet d'une surveillance médicale et paramédicale étroite.

Face à ces circonstances et en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, vous trouverez ci-dessous le plan d'actions arrêté par mes soins, ce jour, vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 :

- 1) **Une opération de dépistage de la COVID-19 est programmée dès le lundi 4 avril 2022 afin de tester l'ensemble des habitants de l'unité de vie « Les Lys » au A1 – 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment A de la Résidence DEBROU.**
- 2) **Les visites des familles et des proches sont maintenues dans le strict respect des mesures barrières.** Les visites en logement sont maintenues sous réserve que les familles et les proches portent un masque chirurgical. Chaque membre de la famille est tenu de venir avec son propre masque chirurgical.  
En interne, le masque doit être porté par les familles et proches en tout lieu et à tout moment.  
Je rappelle que le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche.
- 3) Les personnes rendant visite aux habitants de l'unité de vie « Les Lys » au A1 sont invitées à surveiller leur température quotidiennement.
- 4) Les mesures déjà en place actuellement doivent être strictement respectées, et notamment l'inscription de chaque personne sur le registre des entrées, la désinfection des mains à la solution hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement, et la présentation d'un pass sanitaire valide à l'accueil ou à tout membre du personnel susceptible de le demander.
- 5) La Résidence DEBROU applique toutes les mesures de protection nécessaires à la prise en soins et à la sécurité de l'ensemble des résidents, des familles et du personnel.

- 6) Les animations, ateliers et activités de la vie quotidienne sont maintenus au sein de l'unité de vie « Les Lys ». Par contre, les activités transversales entre l'unité de vie « Les Lys » et les autres unités de vie sont suspendues (PASA, atelier d'activités physiques de prévention des chutes ...).
- 7) Les repas invités avec les familles et proches demeurent suspendus jusqu'à nouvel ordre.
- 8) **À ce jour, le vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022, et à cette heure 12h00, je vous informe qu'aucun autre habitant n'a été dépisté positif à la COVID-19 ni ne présente de signes évocateurs d'une infection à la COVID-19.**
- 9) Les mesures de prévention déjà appliquées quotidiennement au sein de l'établissement ont immédiatement été rappelées aux personnels :
- Mesure quotidienne et traçabilité de la température de tous les personnels de la Résidence DEBROU avant la prise de poste ;
  - Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique entre chaque soin et chaque résident ;
  - Respect d'une distance de sécurité d'au moins un mètre entre toutes les personnes ;
  - Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;
  - Aération régulière des locaux ;
  - Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
  - Hygiène stricte des locaux et des WC ;
  - Pour les résidents faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

L'ensemble des mesures décrites ci-dessus s'appliquent jusqu'à publication d'une nouvelle note d'information.

Pour votre totale information, la campagne du deuxième rappel vaccinal contre la COVID-19 débute dès aujourd'hui, vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022, pour les résidents éligibles afin d'accroître la protection face au virus de la Covid-19 à toutes les personnes à risque de forme grave de Covid-19 et pour maintenir une protection individuelle et collective de l'ensemble des habitants de la Résidence DEBROU.

Vous remerciant vivement de votre compréhension et de votre confiance,

Le Directeur

A. ESSALHI

